



6 février 2006 - Volume 5 - No 4

## **LA PREMIÈRE (1<sup>re</sup>) ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CÉGEP DE JONQUIÈRE S'EST DÉROULÉE LE 25 JANVIER 2006, À 17 H 30.**

### **• DÉMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Les membres du CA ont reçu la lettre de démission de monsieur Stéphane Chouinard. Les membres ont échangé sur la pertinence de discuter des points soulevés dans la lettre de monsieur Chouinard. Sur demande ultérieure des membres, certains pourraient être portés à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration.

### **• RÉSULTATS FINANCIERS INTÉRIMAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2005**

Monsieur Alain Bouchard a présenté brièvement les résultats intérimaires au 31 décembre 2005 qui font état d'un surplus de 352 336 \$. Monsieur Bouchard a signalé que les résultats au niveau de l'enseignement régulier ne démontraient pas d'écarts significatifs par rapport aux budgets. En ce qui a trait aux services autofinancés, les résultats au 31 décembre sont de l'ordre de 206 943 \$ par rapport à un budget prévu de 705 042 \$. Une analyse plus fine devra être faite. On note cependant ici des perspectives très positives au Centre linguistique et au Centre NAD. Le CPA, le Service de coopération et de développement international et, plus particulièrement, les Services de la formation continue offrent des résultats moins probants. Ainsi, les résultats du Service de la formation continue en Charlevoix étaient inférieurs à ceux prévus à cause, notamment, des revenus moindres au chapitre d'Emploi-Québec. Idem pour les résultats du Service de la formation continue du Cégep de Jonquière, également inférieurs à ceux souhaités. À l'évidence, a expliqué monsieur Bouchard, le plan de relance n'a pas rapporté, à ce stade-ci, les revenus escomptés. Monsieur Gilbert Grenon informe les membres que ces résultats auront un impact certain sur la situation financière globale du Collège et qu'il travaille présentement avec l'équipe de direction à corriger la situation financière du service. Il déposera donc, à la prochaine assemblée du comité exécutif, un plan de redressement et un budget révisé.

### **• VISITE DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL**

Monsieur Laurier Tremblay a informé les membres que la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial était de passage au Collège le mercredi 18 janvier dernier dans le cadre de sa tournée provinciale. Monsieur Tremblay a rappelé que l'objectif de la rencontre était de recueillir la perception du Collège sur l'effet des travaux de la Commission, sur le processus d'évaluation qu'elle a implanté, sur les préoccupations et les priorités du Collège concernant le développement de l'enseignement collégial dans les prochaines années ainsi que sur les priorités stratégiques que la Commission devrait faire siennes dans l'avenir. Pour information, les réponses du Collège au questionnaire préalablement soumis par la Commission seront transmises aux membres du CA.

### **• RAPPORT ANNUEL DU CÉGEP DE JONQUIÈRE, ANNÉE SCOLAIRE 2004-2005 :**

Monsieur Michel Bouchard a présenté aux membres le rapport annuel du Cégep de Jonquière pour l'année 2004-2005. Le document sera expédié au ministre et distribué dans les prochaines semaines.

- **AVIS DE LA COMMISSION DES ÉTUDES ET APPROBATION :**

Le directeur des études, M. Laurier Tremblay, a déposé plusieurs avis de la commission des études pour approbation par le CA. Ces avis favorables touchaient divers plans-cadres de 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> session. En voici la nomenclature :

- QUATRE PLANS-CADRES DE 4<sup>e</sup> SESSION DU PROGRAMME DE DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES EN *TECHNOLOGIE DE LA MÉCANIQUE DU BÂTIMENT (221.C0)*;
- TROIS PLANS-CADRES DE 4<sup>e</sup> SESSION DU PROGRAMME DE DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES EN *ARTS ET LETTRES (500.A1)*;
- DEUX PLANS-CADRES DE 6<sup>e</sup> SESSION DU PROGRAMME DE DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES EN *TECHNIQUES DE COMMUNICATION DANS LES MÉDIAS (589.B0)*.

- **DEMANDE D'AVIS À LA COMMISSION DES ÉTUDES :**

Par la suite, M. Tremblay, a déposé au CA une demande d'avis à référer à la commission des études sur les calendriers scolaires 2006-2007 du Cégep de Jonquière et du Centre d'études collégiales en Charlevoix et sur les rapports d'autoévaluation des programmes Techniques de génie mécanique (241.A0) et Sciences de la nature (200.B0) (Jonquière et Charlevoix).

- **SANCTION DES ÉTUDES COLLÉGIALES ET ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES :**

Le CA a adopté plusieurs recommandations pour le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport concernant l'émission de diplômes d'études collégiales (on parle ici de 41 élèves à Jonquière et de 3 à Charlevoix), de même qu'une émission d'attestations d'études collégiales (31 à Jonquière et 1 à Charlevoix).

- **GESTION DE L'OFFRE DE FORMATION :**

Monsieur Grenon informe les membres qu'à la suite de l'approche effectuée par le ministère en décembre 2005, ce dernier a demandé à rencontrer le Cégep de Chicoutimi et le Cégep de Jonquière sur le dossier des Technologies du génie électrique. Au préalable, et à la suite des mandats donnés par le comité exécutif du Cégep, il mentionne que des travaux avaient été effectués par la régie des études et que deux rencontres d'échange avec le Cégep de Chicoutimi avaient eu lieu. L'objectif de ces rencontres était d'examiner la gestion de l'offre de formation, et ce, en fonction de ses particularités et dans le respect de l'autonomie des établissements. Monsieur Grenon rappelle finalement que les Collèges devront analyser divers scénarios et les présenter au ministère d'ici la fin du mois de février 2006. Un mandat du CA a d'ailleurs été donné à monsieur Grenon en ce sens.

- **PROCHAINE ASSEMBLÉE :**

La prochaine assemblée du conseil d'administration aura lieu le mercredi 22 février 2006.

---

*Note importante : Le compte rendu donné ici est une synthèse des principaux points discutés au plus récent conseil d'administration et est livré à titre d'information seulement. Il n'est ni exhaustif ni ne prétend correspondre exactement ou complètement aux interventions, discussions ou résolutions qui ont eu cours dans le cadre de cette assemblée. Seul le procès-verbal signé par le président et le directeur des Affaires corporatives et des communications est un document officiel au sens de la Loi. Pour tout élément d'interprétation, on voudra donc référer à ce dernier document.*

LA DIRECTION DES AFFAIRES CORPORATIVES ET DES COMMUNICATIONS

---